

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 de la commune de Saint Martin de Boscherville

Objet de la séance : Selon l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

Présents : S. Bourgais, T. Chauvin, S. Chevallier-Paris, F. Colliaux, B. Demeilliers, L. Dorange, S. Godu, F. Gras, M. Hinfray, F. Lanssade, G. Le Bousse, C. Louiset, S. Monville, I. Pesquet, J. Poirée, P. Robitaille, H. Saint, R. Saint, A. Veyronnet.

Absente excusée : B. Lefrançois (1 pouvoir à T. Chauvin)

Public : Le nombre de moins de 10 personnes est respecté.

### I. DÉLIBÉRATIONS et LECTURE de la Charte de l'élu local

#### Ouverture de la séance à 20H50 présidée par M. Hubert Saint, Maire.

Appel des conseillers présents.

Désignation de la présidente de séance, Madame Francine Lanssade, doyenne des élus.

Proposition que Madame Isabelle Pesquet soit secrétaire de séance : pas d'opposition.

#### **Mme Francine Lanssade préside la séance.**

Rappel de la législation

- Le quorum, dans le cadre du Covid-19, est atteint dès lors qu'un tiers des présents
- Le vote du Maire et des adjoints se fait à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Dans le cadre du Covid-19 chaque élu présent peut avoir 2 pouvoirs

Désignation de 2 assesseurs :

- Mme Catherine Louiset
- M. Maxime Hinfray

#### **Election du Maire**

Prise en compte des candidatures à la place de Maire :

- M. Thierry Chauvin
- M. Alain Veyronnet

Rappel des consignes de vote

1. Les bulletins barrés, raturé ou portant des signes distinctifs seront nuls
2. Signature de la feuille d'émargements

Dépouillement des bulletins :

- Votes exprimés : 19
- M. Thierry Chauvin : 15 voix
- M. Alain Veyronnet : 4 voix

**A la majorité absolue au premier tour, Thierry Chauvin est proclamé Maire de Saint Martin de Boscherville.**

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 de la commune de Saint Martin de Boscherville

Elu Maire, Thierry Chauvin peut prendre la présidence de la séance.

### Détermination du nombre d'Adjoint

Proposition que le nombre d'adjoints soit de 4

Vote à main levée

Résultats du vote

- 4 Abstentions (A. Veyronnet, P. Robitaille, G. Lebousse, C. Louiset)
- 15 votes : Pour

Les listes d'adjoints pour le vote devront être composées avec 4 noms.

### Election des Adjoint (Scrutin de liste de 4 noms) :

Prise en compte des listes de candidatures d'adjoints : 1 seule liste présentée

- Liste 1 :
  - 1<sup>er</sup> adjoint : Sylvie Bourgeois
  - 2<sup>ième</sup> adjoint : Sylvain Godu
  - 3<sup>ième</sup> adjoint : Béatrice Lefrançois
  - 4<sup>ième</sup> adjoint : Fabien Gras.

Dépouillement des bulletins :

- Votes exprimés : 19
- 4 votes blancs
- Liste 1 : 15 voix

**A la majorité absolue au premier tour, les conseillers municipaux dont la tête de liste est Mme Sylvie Bourgeois, sont proclamés adjoints au maire**

Lecture de la charte de l'élu local Conformément à l'article L 2121-7 par M. Thierry Chauvin, Maire  
et mise à disposition des conseillers municipaux de la charte et des articles L. 2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D2123-28 du CGCT (code général des collectivités territoriales)

### Détermination des indemnités de fonction du Maire, des Adjoint et des Conseillers délégués

Rappel de la législation : « Lorsque le Conseil est renouvelé, les indemnités doivent faire l'objet d'une délibération, à l'exception de celle du maire qui est de droit et sans délibération, fixée au maximum »  
Cette répartition est faite à partir du calcul d'une indemnité globale qui prend en compte les indemnités cumulées du maire et des 5 adjoints qui pourraient être mis en place dans une commune comme Saint Martin de Boscherville en prenant en compte un % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les taux des indemnités proposées et soumis au vote sont :

- Le Maire : 50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les Adjoint : 19% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les Conseillers Municipaux délégués : 8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 de la commune de Saint Martin de Boscherville

Vote à main levée des taux d'indemnités

Résultats du vote

- 4 Abstentions (A. Veyronnet, P. Robitaille, G. Le Bousse, C. Louiset)
- 15 votes : Pour

**A la majorité absolue les taux des indemnités sont adoptés.**

### Délégations au Maire

Rappel de la législation :

L'article L 2122-22 du CGCT donne la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines délégations qui sont au nombre de 29.

Remise d'un document détaillant les 29 délégations du Maire aux conseillers municipaux qui le demande.

Lecture du document détaillant les 29 délégations du Maire.

Vote à main levée des délégations du Maire

Résultats du vote

- 4 votes : Contre (A. Veyronnet, P. Robitaille, G. Le Bousse, C. Louiset)
- 15 votes : Pour

**A la majorité absolue les délégations du Maire sont adoptées.**

**Ordre du jour épuisé.**

**Levée du conseil municipal à 21H50**

### Pour information :

Un conseil aura lieu courant juin pour, notamment :

- La mise en place des commissions
- Le vote du budget et le vote du compte administratif sont à prévoir.

Le Maire,

Thierry Chauvin,

Le 31/05/2020 à Saint Martin de Boscherville

